

Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2027

Note de synthèse



Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE
accueil@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09 – www.vie-et-boulogne.fr

Le contenu d'un Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET se traduit concrètement par la définition d'objectifs et l'élaboration d'un programme d'actions « énergie climat » chiffré et évaluable à court, moyen et long termes, à l'échelle d'un territoire, impliquant l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens...).

La loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance verte) de 2015 impose aux communautés de communes de plus de 20 000 habitants d'adopter un PCAET. Le PCAET doit être évalué et révisé tous les 6 ans. Pour ce faire, des outils de suivi et d'évaluation sont mis en place.

Un PCAET est composé de 3 documents principaux :

- 1) Un diagnostic climat-air-énergie, faisant un état des lieux précis du niveau d'émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, de la pollution atmosphérique et leurs potentiels de réduction, de la production d'énergie renouvelable locale actuelle et son potentiel de développement, des réseaux énergétiques, mais aussi exposant les caractéristiques principales du climat actuel et des évolutions attendues.
- 2) Une stratégie définissant les objectifs à atteindre pour les prochaines années.
- 3) Un programme d'actions, détaillé et chiffré, sur 6 ans. Ces actions concernent de nombreux domaines tels que les transports et la mobilité, l'habitat, l'économie, l'urbanisme, la gestion des risques, l'artificialisation des sols, l'agriculture, les paysages, les déchets, la gestion de l'eau...

L'élaboration du PCAET de Vie et Boulogne

Le territoire s'est lancé dans la démarche d'élaboration de son PCAET fin 2018. Ont eu lieu de nombreux ateliers de concertation tout au long de la démarche, ainsi qu'une réunion publique, afin que le document fixe des orientations partagées pour l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet de PCAET a été arrêté (c'est-à-dire validé) par le conseil communautaire le 18 janvier 2021. Après une étape de consultation des instances institutionnelles et des citoyens, le projet pourra définitivement être adopté lors du conseil communautaire du 19 juillet 2021.

La synthèse du diagnostic territorial

Consommation énergétique

- 1 044 GWh en 2016, soit 24 MWh/habitant/an, contre 24,4 MWh à l'échelle régionale.
- Secteurs les plus consommateurs : transports routiers (33%), et résidentiel (27%).
- **Les produits pétroliers sont les premiers vecteurs énergétiques consommés, à hauteur de 48% du mix énergétique**, devant l'électricité (27%), le gaz (15%) et le bois-énergie (7%).

Production d'énergie renouvelable

- **197 GWh**, soit 19% de la consommation d'énergie de Vie et Boulogne.
- ENR les plus utilisées : le bois énergie (35%), suivi de l'éolien (25%), la méthanisation (14%), les biocarburants (11%), les pompes à chaleur (8%), et du solaire photovoltaïque et thermique (7%).

Facture énergétique

- **100 millions d'euros**, soit 2 307 € par habitant tous secteurs confondus.

Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE
accueil@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09 – www.vie-et-boulogne.fr

Qualité de l'air

- Des émissions de polluants atmosphériques issus de différents secteurs (transport routier, industrie, agriculture, résidentiel), impactant les milieux et la santé humaine

Émissions de GES

- 504 255 teqCO₂, soit **11,8 teqCO₂/habitant** contre 8,3 teqCO₂/habitant à l'échelle régionale.
- Secteurs les plus émetteurs : agriculture (47%), transports routiers (18%), et déchets (17%).

Stockage carbone

- **17 750 tCO₂e stockés par an, soit 4% des émissions annuelles du territoire.**

Vulnérabilité au changement climatique

Plusieurs évolutions attendues concernant le climat sur le territoire : augmentation des températures moyennes, du nombre de jours de forte chaleur, de forte pluie, ... **Ces évolutions entraînent une augmentation des risques de sécheresse, feux de forêt, inondations, et ainsi d'importants impacts sur la santé, l'agriculture, la biodiversité.**

Les atouts du territoire

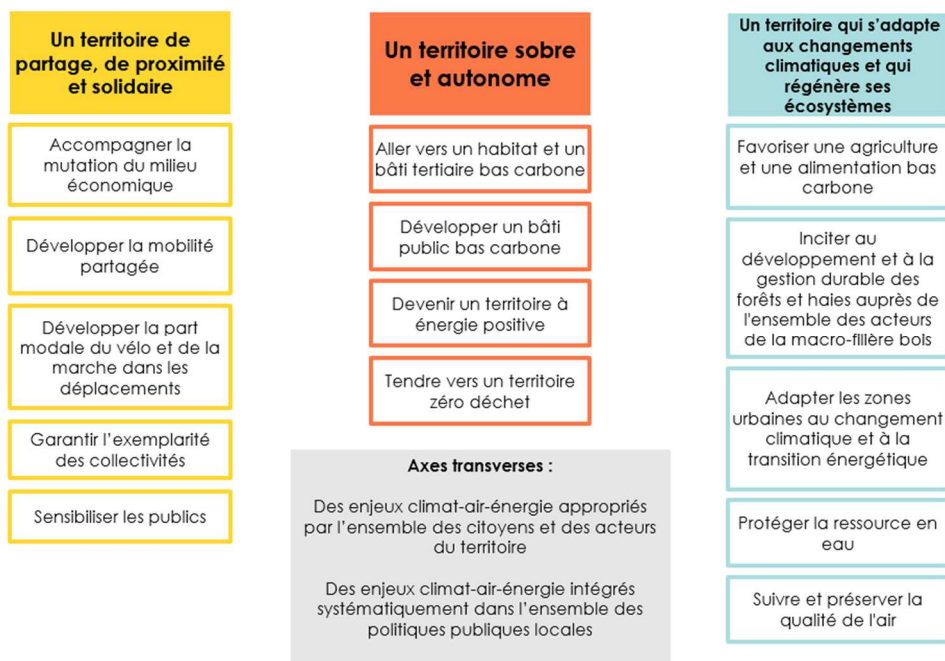
- Un territoire dynamique et attractif, à la croissance démographique positive,
- Une activité économique diversifiée (commerces, industries, agriculture...),
- Des énergies renouvelables existantes (éolien, méthanisation, photovoltaïque), et un bon potentiel d'énergie renouvelable,
- Une qualité de l'air en amélioration entre 2008 et 2016 (diminution des émissions de la plupart des polluants),
- Un potentiel important de stockage carbone dans les haies, prairies et boisements,
- La mise en place d'une redevance incitative pour la collecte des déchets,
- Un fort potentiel de développement des déplacements doux, et des aires de covoiturage déjà implantées sur le territoire,
- Une importante diversité écologique grâce à la présence de zones humides et d'un bocage dense.

Synthèse de la stratégie

Le territoire s'est fixé plusieurs axes stratégiques pour répondre aux problématiques mises en avant dans le diagnostic, tout en s'appuyant sur ses atouts locaux.

Les objectifs chiffrés d'ici 2050 :

- **Réduire de presque de moitié (46%) sa consommation énergétique**
- **Multiplier par plus de deux fois et demi (+161%) la production d'énergie renouvelable, pour atteindre 91% de couverture des besoins énergétiques du territoire**
- **Réduire de deux tiers (-66%) les émissions de gaz à effet de serre du territoire**



Synthèse du plan d'action

Le plan d'action permet de décliner en actions concrètes les orientations stratégiques définies en ateliers participatifs. Le programme complet est disponible sur le site de la communauté de communes. Il comprend 56 fiches-action. Sont énoncées ici 15 actions cadres qui structurent le plan d'actions :

- **Vers un bâtiment public bas carbone** par la mise en œuvre de travaux de rénovation
- **Vers un habitat et un bâti bas carbone** par la mise en place d'une maison de l'habitat
- **Vers des zones urbaines adaptées au changement climatique et à la transition énergétique (Nature en Ville)** en travaillant sur les politiques d'urbanisme
- **Développement de la mobilité partagée** par la mise en place d'un plan de développement des lignes et du covoiturage
- **Développer la part modale du vélo et de la marche** dans les déplacements par la mise en place du Schéma Directeur Vélo
- **Accompagner la mutation du milieu économique** (Écologie Industrielle et Territoriale, Tiers Lieux, éco-ZAE, Tourisme éco) par le développement d'une ingénierie spécifique
- **Vers un territoire à énergie positive**, par le développement d'un projet éolien participatif, d'un cadastre solaire,...
- **Vers une agriculture et une alimentation bas carbone** en renforçant l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution des pratiques culturelles
- **Inciter au développement et à la gestion durable des forêts et haies** auprès de l'ensemble des acteurs de la macro-filière bois par une politique incitative de gestion de la forêt et des haies
- **Vers un territoire zéro déchet**
- **Protéger la ressource en eau**
- **Suivre et préserver la qualité de l'air**
- **Sensibilisation générique** de tous les publics sur les thématiques climat-air-énergie
- **Autres actions d'exemplarité** par l'action des collectivités dans leurs commandes publiques, leurs actions internes, ...
- **Suivre et animer le plan climat** tout au long des 6 ans d'effectivité

Le budget alloué au PCAET par la communauté de communes est de 500 000€. Il sera complété par le budget dédié aux actions du PCAET par les communes, et par les subventions des financeurs.

Dispositif de suivi

Des indicateurs ont été définis pour toutes les fiches actions du plan d'action. La mise en œuvre du PCAET fera l'objet d'un bilan à mi-parcours et sera renouvelé au bout de 6 années.

Communauté de communes Vie et Boulogne

Z.A. La Gendronnière – 24, rue des Landes – 85170 LE POIRE-SUR-VIE
 accueil@vieetboulogne.fr - 02 51 31 60 09 – www.vie-et-boulogne.fr